

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 28 Aout à 9h30
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 14 aout 2021

Affichée : le 14 aout 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 5

Absent excusé : 1

Absent : 3

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit aout à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mme Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Daniel GIMENEZ, Mme Stéphanie RUIZ

Absents avec procuration : M. Gilles CHAVANT donne procuration à M. Daniel GIMENEZ, Mme. Mme Claire LASSEUR donne procuration à M. Patrick FERRAND, M. Romaric CHAVANT donne procuration à M. Charles FERRAND, Mme Aurélie NICOD donne procuration à M. BELLIN-CROYAT. M. Michel LAURENT donne procuration à M. Gilles CHAVANT

Absent excusé : M. Raphaël COMTE,,

Absent : M. Christophe DELMAS. M. Christophe PRUDHOMME , Mme Margaux DROOGMANS

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND.

L'Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au mercredi 1^{er} Septembre 2021 à 18h30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum

